

**Conseil Municipal du 17 décembre 2025
Délibération n° 2025-80**

Convocation envoyée le	10.12.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	19
Nombre de votants	22

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames AVRY, BARONI, BOUCHERY, GARRIGUE, HUBERT, NERISSON, PIERROT, ROBÉ et ANGEVIN.

Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, LELIEVRE, MARTIN, DUPONT, LAURIOL, THIRY, DAUBIGIE et MALBRANT.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Antoine ORSONI à Madame Sylvie AVRY,
Madame Anne-Sophie LAURE à Monsieur Emmanuel DUMENIL,
Monsieur Miguel PRIETO à Monsieur Christophe MALBRANT,

Absents : Madame Élodie DUPETY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dimitri FULNEAU est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Attribution du marché de travaux pour la restauration extérieure de la Chapelle Saint-Georges

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1, R 2123-1 à R 2123-8,

Vu le rapport d'analyses des offres proposés par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 08 décembre 2025,

Considérant l'intérêt que revêt ce projet pour la valorisation du patrimoine Rochecorbonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** le programme de travaux relatif à la restauration extérieure de la Chapelle Saint-Georges à Rochecorbon.
- 2) **DÉCIDE** d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :
 - LOT 01 - SAS CAZY GUILLAUME domiciliée 04, rue des Compagnons à ROCHECORBON (37210) pour un montant de **53 495,23 € HT**
 - LOT 02 - Société CADET CONCEPT ET TRADITION domiciliée 2705, route de Sandillon à SAINT-DENIS-EN-VAL (45560) pour un montant de **45 895,76 € HT**.

- Lot 03 - Madame Laurence CUZANGE domiciliée 93, Bois BOURDEIL à BEAUMONT-LOUESTAULT (37360) pour un montant de **8 250,00 € HT** (non assujetti à la TVA)
- 3) **PRÉCISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 (opération 071)
 - 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier.

Pour extrait conforme, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de séance,

Dimitri FULNEAU

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légimité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans